

LA CONVERGENCE INDEMNITAIRE ENTRE MINISTÈRES SE PRÉCISE POUR LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Ciblée sur les agents administratifs de catégories A et B des ministères en retrait indemnitaire, la mesure sera mise en œuvre début 2022. Coût total envisagé pour cette convergence : 121,4 millions d'euros.



© Thibaut Durand/Hans Lucas/Hans Lucas via AFP

Les mesures de revalorisation décidées par l'exécutif ne concerneront pas seulement les plus bas salaires de la fonction publique et ses agents de catégorie C. "Énormément d'agents de catégories A et B vont être augmentés au 1^{er} janvier 2022", a ainsi indiqué la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, jeudi 9 décembre, à l'occasion d'une réunion "point d'étape" sur la mise en œuvre des dernières annonces salariales. Une réunion au cours de laquelle elle a notamment confirmé la poursuite du gel de la valeur du point d'indice ou encore le relèvement de l'indice minimum de traitement pour tenir compte de la hausse à venir du Smic le 1^{er} janvier.

Cette réunion a été l'occasion pour la ministre de revenir précisément sur le dispositif de convergence indemnitaire pour la filière administrative, annoncé en juillet mais dont les

modalités devaient encore être précisées. Une convergence ciblée sur les agents administratifs de catégories A et B.

121,4 millions d'euros

Cette convergence, et la revalorisation qu'elle implique, vise à combler les écarts indemnitaires, entre ministères, des agents de cette filière largement féminisée. *"Des personnes qui font le même métier ne sont pas payées du tout la même chose"*, a expliqué Amélie de Montchalin.

Avec cette convergence indemnitaire, l'exécutif vise *"une première marche pour les corps des attachés d'administration (environ 24 000 agents) et des secrétaires administratifs (environ 40 000 agents)"*, explique le ministère dans le document présenté jeudi aux représentants du personnel et des employeurs.

Pour les ministères moins disants, le gain mensuel moyen serait d'environ 200 euros pour un attaché et de 120 euros environ pour un secrétaire administratif. Coût total envisagé de la mesure de convergence indemnitaire entre les ministères : 121,4 millions d'euros. La répartition de l'enveloppe est en cours de finalisation.

par **Bastien Scordia**